

Lundi 16 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 septembre 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-09-381

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.
4. Dépôt du projet de règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.
5. Autorisation de contracter un emprunt temporaire en vertu du Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024.
6. Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et sexuel au travail.
7. Embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour les activités d'automne et d'hiver 2024-2025.
8. Embauche d'ouvriers d'entretien surnuméraires au Service des loisirs pour la saison 2024-2025.
9. Période de questions.
10. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-382

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.

Madame Céline Langlais, conseillère donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.

Céline Langlais, conseillère

2024-09-383

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Monsieur Rémi Pelletier, conseiller procède au dépôt du projet de règlement numéro 404-2024 établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la Ville.

2024-09-384

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 048 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024;

CONSIDÉRANT les travaux déjà réalisés et ceux en cours de réalisation dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités de contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- contracte un emprunt temporaire de 2 048 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska au taux préférentiel majoré de 0,25 %;
- mandate la mairesse, Madame Solange Morneau et la trésorière, Madame France Boucher ou en son absence, Madame Emilie Poulin, assistante-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au présent emprunt temporaire.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-385

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL AU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention du harcèlement, incluant le harcèlement à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT que la politique obligatoire de l'employeur en matière de harcèlement psychologique ou sexuel, qui entrera en vigueur le 27 septembre 2024, devra désormais prévoir des mesures qui concernent notamment l'offre de formation, le processus d'enquête ainsi que la confidentialité du traitement des plaintes ou des signalements;

CONSIDÉRANT la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et sexuel au travail soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'adopter la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement psychologique et sexuel au travail de la Ville de Saint-Pascal et de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Me Louise St-Pierre, greffière comme personnes responsables de l'application de ladite politique.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-386

EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2024-2025.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant supplémentaire pour assurer le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite de l'affichage effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-130 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Yan Olivier Plourde à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 17 septembre 2024 au 26 avril 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-387

EMBAUCHE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRES AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON 2024-2025.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 5 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Messieurs Mathieu Marquis et Félix Bernier à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 17 septembre 2024 au 31 mai 2025, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-09-388

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande quels seront les montants affectés au programme de revitalisation.

2024-09-389

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 13.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière